

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	8
- votants	10
- absents	5

Date de convocation :

**15 mars 2024**

Date d'affichage :

**15 mars 2024**

## VOTE

- POUR	10
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU  
REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents :** Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés :** Marc-André DABAT a donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

**Absents :** Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°011/2024 : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE PRET DE PANNEAUX D'EXPOSITION REALISES PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES****Le Maire expose**

Les Archives départementales des Hautes-Alpes sont un service du Département des Hautes-Alpes chargé de la collecte, de la conservation, du classement et de la communication des archives publiques produites par les différents organismes du ressort départemental et les archives privées intéressant l'histoire du département. Elles ont pour missions l'histoire et le patrimoine écrit des Hautes-Alpes et de le rendre accessible au public le plus large possible.

Dans le cadre de cette mission de valorisation, les Archives départementales des Hautes-Alpes conçoivent et réalisent depuis plusieurs années des expositions sur panneaux sur des thématiques variées. Après leur présentation initiale, ces expositions sont généralement déclinées sur supports légers afin d'en faciliter la diffusion et l'itinérance.

Ces expositions peuvent être empruntées gratuitement par des collectivités, des établissements scolaires ou des associations désireux de valoriser le patrimoine et l'histoire locale.

Dans ce cadre, le Maire propose d'emprunter aux Archives départementales 13 panneaux de l'exposition dénommée « Voyages et voyageurs. Carnet d'archives » pour la période allant du 29 mars au 05 juin 2024. Ces panneaux seront présentés à la médiathèque. Il convient pour cela de conventionner avec le Département des Hautes-Alpes.

**Le conseil municipal**

**Vu** la convention proposée par le Département des Hautes-Alpes pour le de prêt de panneaux d'expositions réalisées par les Archives départementales,

**Délibère et décide**

👉 **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **28 MARS 2024**  
et publication ou notification du

## **CONVENTION DE PRÊT DE PANNEAUX D'EXPOSITIONS RÉALISÉES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTES-ALPES**

### **ENTRE**

Le Département des Hautes-Alpes,  
Domicilié Hôtel du Département, place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP  
CEDEX,  
Représenté par son président, Monsieur Jean-Marie BERNARD, dûment autorisé par  
délibération CD-21-11-932 du Conseil départemental du 9 novembre 2021,  
Ci-après désigné par « le Département »

D'UNE PART,

### **ET**

La Commune de Saint-Jean Saint-Nicolas  
Domiciliée Mairie, 2 place de la Mairie, 05260 SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS  
Représentée par Monsieur Rodolphe PAPET  
Ci-après désigné par « l'emprunteur »,

D'AUTRE PART,

### **Préambule**

Les Archives départementales des Hautes-Alpes sont un service du Département des Hautes-Alpes chargé de la collecte, de la conservation, du classement et de la communication des archives publiques produites par les différents organismes du ressort départemental et les archives privées intéressant l'histoire du département. Elles ont pour mission de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine écrit des Hautes-Alpes et de le rendre accessible au public le plus large possible.

Dans le cadre de cette mission de valorisation, les Archives départementales des Hautes-Alpes conçoivent et réalisent depuis plusieurs années des expositions sur panneaux sur des thématiques variées. Après leur présentation initiale, ces expositions sont généralement déclinées sur supports légers afin d'en faciliter la diffusion et l'itinérance.

Ces expositions peuvent être empruntées gratuitement par des collectivités, des établissements scolaires ou des associations désireuses de valoriser le patrimoine et l'histoire locale.

Dans ce cadre, une convention de prêt doit préciser les modalités de mise en œuvre.

**CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Le Département met gratuitement à disposition de l'emprunteur les 13 panneaux de l'exposition des Archives départementales dénommée « Voyages et voyageurs. Carnet d'archives », pour la période allant du 29 mars 2024 au 05 juin 2024.

Ces panneaux, dont la liste exacte est jointe en annexe, seront présentés dans le cadre du festival Retours du Monde qui aura lieu à Médiathèque de Saint-Jean Saint-Nicolas du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mai 2024.

### **ARTICLE 2 – MODALITÉS DE PRÊT**

Le prêt des panneaux d'exposition est gratuit.

Le Département en assure le transport (aller et retour) et peut assurer le montage/démontage avec l'emprunteur, à sa demande.

Le matériel d'accrochage (grilles, crochets ou cimaises) n'est pas fourni par les Archives départementales. Le matériel utilisé par l'emprunteur devra être adapté aux conditions normales d'exposition.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'emprunteur s'engage à :

- Faire couvrir par son assurance tous les dégâts, de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être occasionnés aux panneaux d'exposition, dès la date de prise en charge jusqu'à la date de retour. La valeur d'assurance des panneaux est précisée dans le catalogue des expositions empruntables et rappelée dans la liste jointe.
- Présenter les panneaux d'exposition dans un lieu adapté.
- Communiquer sur la présentation de l'exposition dans ses murs et valoriser le partenariat avec le Département. Ainsi la mention « exposition des Archives départementales des Hautes-Alpes » devra figurer sur tous les documents de communication relatifs à l'exposition (affiches, invitations, etc.) ainsi que le logo du Département des Hautes-Alpes.
- Signaler sans délai toute difficulté matérielle (détérioration éventuelle par exemple).

Le Département s'engage à :

- Communiquer sur la présentation de l'exposition par l'emprunteur dans sa programmation culturelle.

#### **ARTICLE 4 – ÉTAT DES LIEUX ET EXCLUSIVITÉ DU PRÊT**

Un état des lieux contradictoire est dressé lors de la remise et de la récupération des panneaux d'exposition.

L'exposition mise à disposition est utilisée uniquement dans le cadre défini à l'article 1, et ne pourra en aucun cas être prêtée ou louée à d'autres organismes par l'emprunteur.

#### **ARTICLE 5 – DURÉE ET RÉSILIATION**

La présente convention est conclue pour la période déterminée à l'article 1.

Au cours de sa période de validité, la convention de partenariat pourra être modifiée, par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Elle peut être dénoncée d'un commun accord ou par la simple volonté de l'un ou l'autre des signataires, sur préavis d'une semaine avant l'échéance de la convention.

#### **ARTICLE 6 – LITIGES**

Les parties s'accordent à porter tout différend pouvant s'élever entre les parties pour l'application et l'interprétation de la présente convention devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22.24 rue Breteuil – 13006 MARSEILLE, nonobstant tout règlement transactionnel qui pourrait intervenir entre elles.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Gap le 14/02/2024

Pour le Département des Hautes-Alpes,

Le Président,

Jean-Marie BERNARD

Pour la Mairie de Saint-Jean Saint-Nicolas

Monsieur le Maire,

Rodolphe PAPET

## **Annexe**

### **Liste des 13 panneaux prêtés**

1. Introduction ;
2. Terrae incognitae ;
3. Au-delà des montagnes ;
4. Route de la foi ;
5. Au rythme des saisons ;
6. Nouveau monde ;
7. Mes jolies colonies ;
8. Guerre de mouvement ;
9. Les visiteurs ;
10. Exploration des Alpes ;
11. Escales au bon air ;
12. Par monts et par mots ;
13. Passagers illustres.

**Valeur d'assurance : 520 euros**